



Doc. 13085
21 janvier 2013

Dialogue postsuivi avec la Bulgarie

Amendement¹ n° 13

Dans le projet de résolution, paragraphe 17.5.2, supprimer les mots « compte tenu de la non-reconnaissance de l'existence des minorités pomake et macédonienne en Bulgarie, »

Note explicative

En Bulgarie, il n'y a pas de système de reconnaissance des minorités ethniques par l'Etat. Toute personne est libre de s'identifier comme membre d'une minorité et a le droit de décider seule si elle appartient ou non à une minorité. Cependant, il y a plusieurs organisations enregistrées (ONG) de personnes qui se qualifient de Macédoniens.

Déposé par:

TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
DIMITROV Kirtcho, Bulgarie, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
GROZDANOVA Dzhema, Bulgarie, PPE/DC
KUBATA Václav, République tchèque, PPE/DC
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
PETROV Petar, Bulgarie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC

1. 2013 - Première partie de session

